

Municipalité Saint-Onésime

Fermeture des bureaux administratifs

Nous tenons à vous informer que les bureaux administratifs seront fermés le 11 octobre 2021, en raison de l'Action de grâce.

Parc Intergénérationnel

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'au courant du mois de novembre prochain de nouveaux mobiliers urbains seront installés dans le Parc Intergénérationnel grâce à la subvention des Nouveaux Horizons que nous avons obtenu pendant de la présente année.

D'autres changements et installations sont également prévus restez à l'affût !

Bibliothèque Le Colibri

L'administration désire féliciter madame Océane Gauthier pour sa nomination à titre de responsable de notre belle bibliothèque.

Celle-ci est actuellement en **recrutement majeur de bénévoles** puisqu'elle est seule pour le moment. Pour offrir vos services, vous pouvez communiquer avec la municipalité par téléphone au 418-856-3018, poste 222 ou par courriel au municipalite@stonesime.com.

Au plaisir de collaborer avec vous !



Licence de chien

Simple rappel concernant les licences de chien.

TOUS les chiens de la Municipalité doivent être enregistrés au bureau municipal au coût de 20 \$. Ce montant est unique pour la durée de vie de votre animal.

Merci de votre collaboration.

L'administration.

★ ÉCOLE L'ÉTOILE FILANTE ★

Une classe extérieure pour l'École de l'Étoile-Filante

Le 30 août dernier, soit le premier jour de la rentrée scolaire, les élèves et le personnel de l'école primaire de St-Onésime ont eu la surprise d'avoir accès à une classe extérieure pouvant asseoir 20 élèves. Les 11 tables en cèdre ainsi que le tableau en ardoise sont d'une excellente qualité. L'idée, partagée par une enseignante (Hélène St-Jean) sur les réseaux sociaux au printemps dernier à littéralement fait boule de neige dans la communauté.



De gauche à droite debout derrière sur la photo :

Hélène Laboissonnière, citoyenne et représentante pour l'OPF; Benoit Pilotto, Maire de la municipalité de St-Onésime; Sébastien Demers, courtier Remax; Jean-Louis Vanier, artisan ébéniste; Stéphanie Gamache, enseignante; Hélène St-Jean, enseignante; Léda Villeneuve, Ferme ViGo; Marilou Cinq-Mars, éducatrice spécialisée.

Ce projet, d'une valeur de 2000\$, est rendu possible grâce à la contribution financière des personnes et organismes suivants :

*Municipalité de St-Onésime d'Ixworth
Organisme Participatif des Familles de St-Onésime D'Ixworth (OPF)
Mme Hélène Laboissonnière, citoyenne
Mme Lise Lévesque et M. Jean-Louis Vanier, Artisan ébéniste (tuteurs d'un élève de l'école)
M. Sébastien Demers, courtier Remax (et parent d'élèves de l'école)
Mme Léda Villeneuve Ferme ViGo (et parent d'élèves de l'école)*

Enfin, il ne faut pas oublier la contribution des bénévoles qui ont participé à la corvée de teinture des tables et au déménagement de celles-ci à l'école :

- Alexandre Lavoie, Jessica Lally et leurs enfants : Olivier, Méa et Hélène
- Catherine Laroche, Brian McBearthy et leur garçon Dylan
- Léda Villeneuve et ses enfants : Arthur, Grégoire, Monica, Julien
- Isabelle Vaillancourt et Maéva Cadrin
- Achille Gagnon
- Sébastien Demers

Ce fut un réel plaisir d'attraper au vol une idée farfelue et de la concrétiser. ☺

À quand la prochaine belle idée ? ☺ La communauté de St-Onésime sera fidèle au poste !

MOT DU MAIRE

Monsieur Benoit Pilotto

Bonjour à tous et à toutes,

J'espère que vous avez passé un beau mois de septembre et que vos batteries sont chargées à bloc pour la saison froide qui s'amorcera prochainement. Les couleurs de nos forêts ne sont pas toutes disparues et le début d'octobre est souvent agréable.

Les travaux de pavage sont pratiquement terminés. Comme dirait quelqu'un de mon entourage : « une bonne chose de faite ». On voudrait toujours en faire plus, mais les moyens financiers ne sont pas illimités. Il faut en garder pour l'année qui s'en vient. Nous attendons encore après certains entrepreneurs pour la patinoire et le parc, mais ils ont promis de remplir leur mandat en 2021.

Le devis pour le chalet des loisirs ne nous est pas encore parvenu. Le bureau d'ingénieur-conseil tarde à nous le déposer. Le manque criant de main-d'œuvre se fait sentir dans plusieurs entreprises. Des restaurants doivent fermer un lundi ou un mardi et parfois les deux jours parce qu'il y a un manque criant de personnel. « Il n'y en n'aura pas de facile » comme disait feu un ancien entraîneur des Canadiens. Cette phrase s'applique à l'ensemble du réseau de la santé. Le Québec s'approche d'une limite critique en ce qui regarde le nombre d'infirmières encore en poste. Leur épuisement tend vers un point de rupture.

Nous sommes en pleine quatrième vague de Covid-19. Fallait un peu s'y attendre. Mais l'ensemble du Bas St-Laurent demeure en zone jaune. Nous sommes la seconde région administrative la moins affectée. C'est un effort collectif qui semble fonctionner.

Côté MRC, il y aura élection d'un préfet en même temps que les élections municipales. Cela fera un bulletin de vote de plus à remplir pour tous les citoyens en âge de voter dans le Kamouraska.

Connaissez-vous le service l'ARTERRE ? C'est un service de maillage qui vise à faciliter l'accès au monde agricole. Il prend ses origines au printemps 2012 dans la MRC Brome-Missisquoi avec la création d'une banque de terres. Devant le besoin semblable à travers le Québec, l'idée a fait son chemin pour devenir l'actuel service L'ARTERRE. Le service peut s'offrir par une MRC, un regroupement de MRC ou par un organisme tiers. Chaque région a son propre modèle. Le service d'aménagement du territoire de la MRC du Kamouraska a travaillé pour faciliter l'accès à de petites terres agricoles pour les gens désirant aller de l'avant avec leurs projets.

La politique québécoise de développement social est en pleine révision afin de regrouper tous les programmes de développement social sous une seule et même politique. Le développement social est actuellement une responsabilité gouvernementale éclatée.

Comme il y aura élection au début de novembre, je me dois de faire une petite rétrospective. Ces quatre années passées en poste ont apporté leur lot de soucis, mais l'expérience n'en a été que des plus enrichissantes. Le début fut mouvementé et une certaine animosité régnait. Mais cela s'est estompé rapidement et le but de notre présence a repris le dessus, soit celui de travailler pour l'ensemble de la population. Ce ne fut pas toujours facile, ça ne bouge pas toujours à la vitesse que l'on voudrait, mais je crois que nous avons avancé. Plusieurs projets ont été complétés et d'autres ne sont pas terminés ou pas commencés du tout, mais ils sont dans les plans. Je veux remercier tous les conseillers qui ont su travailler ensemble. Merci à Mesdames Christine Ouellet, Marie-Ève Lévesque-Gaudreau, Roxane Simard-Mills. Merci à Messieurs Denis Lizotte, Alfred Ouellet, Denis Miville, Bertrand Ouellet et Gilles Gagnon.

Bon mois d'octobre.

RUBRIQUES

- Mot du maire;
- Actualité municipale;
- Saviez-vous que...;
- Chronique;
- École l'Étoile Filante;
- Rappels importants;
- Fête des nouveaux résidents;
- Coup de cœur de Lisette;
- Remerciements;
- Info en vrac.

CALENDRIER



☾ 06	○ 13
☾ 20	● 28

Prochaine tombée du journal :
14 octobre 2021

Pour publication, faire parvenir à :
municipalite@stonesime.com



HORAIRE
Bureau municipal

Lundi au mercredi
8 h 30 à 16 h 30

Judi
8 h 30 à 18 h 00

Vendredi
8 h 30 à midi

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2021

La prochaine séance du Conseil aura lieu le **15 novembre 2021** à 19 h 30, à la l'Hôtel de Ville, de Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue public, selon les directives gouvernementales.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en août pour un montant de 27 294.75 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois de septembre pour un montant de 49 635.49 \$;

De faire le dernier versement de 75 \$, qui correspond à 10 % de l'aide financière accordée à l'Organisme Participation Famille (OPF).

D'accorder au personnel électoral la rémunération décrétée par le ministère des Affaires municipal et de l'Habitation, soit le règlement modifiant le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la présentation du projet « Aménagement d'un skate park et Pumptrack au parc Intergénérationnel », au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA).

Un projet de règlement visant à modifier le règlement 04-2020 sur la circulation et le stationnement afin d'encadrer les stationnements interdits et portant le numéro 2021-20 est déposé. Une copie du projet de règlement pour adoption a été remise à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture.

FÊTE DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Bonjour,

Comme certains on put le constater, les nouveaux résidents n'ont pas été fêté depuis 2018. Quand le Comité de développement a pris l'initiative d'organiser cette fête en collaboration avec la Municipalité, il a déjà plusieurs années, la fête se déroulait tous les deux ans. Il aurait dû en avoir une en 2020, mais avec les restrictions actuelles, nous avons décidé (les membres du comité et les élus) de remettre la fête à l'automne 2021. Cette activité désormais portera le nom la fête des Nouveaux Résidents et je sollicite votre aide pour les trouver. Nous avons (la Municipalité) déjà une liste des résidents d'établie, mais pour être certain de pas en oublier, je vous demande; si vous êtes nouveaux résidents ou si vous en connaissez, de communiquer avec moi Denis Miville cela nous permettra de bien vous accueillir lors de l'évènement que nous organiserons bientôt.

Merci de votre collaboration !

Denis Miville, conseiller municipal
Responsable de l'organisation Fête des Nouveaux Résidents
Téléphone et texto 418-856-4919

RAPPELS IMPORTANTS

Permis de rénovation et construction

Nous vous avisons qu'à partir du 1^{er} septembre 2021, qu'en cas de non-respect du règlement d'urbanisme (chapitre 4 article 4.1) d'omission de faire une demande de permis et qu'une constatation est fait, une amande de 75 \$ ainsi que le prix du permis seront émis automatiquement.

Résidus de pelouse et autres dans les grilles d'égout

Nous vous rappelons que selon le règlement 2020-12 concernant les nuisances (article 11) le fait de souiller le domaine public (grille d'égout ou autres) notamment en y déposant ou en y jetant de la terre, du sable, de la boue, du fumier, des pierres, de la graisse, de l'herbe coupée, des déchets domestiques ou autres, des eaux sales, du papier, de l'huile, de l'essence ou tout autre objet ou toute autre substance, constitue une nuisance et est prohibé.

NON aux feuilles mortes dans le bac brun

Petit rappel concernant les feuilles mortes que vous amasserez bientôt. Cette substance est interdite dans les bacs bruns. Dans le cas où lors de la collecte il a constaté de dépôt dans le bac brun, une contamination de la matière organique est automatique. Cela entraîne le détournement de la collecte au centre d'enfouissement et crée des coûts supplémentaires qui feront monter les prochains comptes de taxes.

Plaintes et commentaire

Pour toutes plaintes ou commentaires, nous vous demandons d'en parler directement avec la direction générale, afin de bien traiter vos demandes.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lors de la dernière été, la Municipalité a eu le plaisir de vous présenter 7 spectacles haut en couleurs en collaborations avec diverses organisations.

Les voici :

Vendredi 16 juillet 2021, **Fanfare Monfarleau** (en collaboration avec Salle André-Gagnon);
Vendredi 30 juillet 2021, **Productions BRB**, musique;
Samedi le 31 juillet 2021, **Émile Lizotte**, musique;
Jeudi 26 août 2021, **Caisse 606** (en collaboration avec Salle André-Gagnon);
Jeudi 2 septembre 2021, **Cirque Kirkasse** (en collaboration avec Salle André-Gagnon);
Vendredi 10 septembre 2021, **Rolande** (en collaboration avec Salle André-Gagnon);

Le plaisir a été au rendez-vous !

COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : Mary, l'Irlandaise
Auteur : Maryse Rouy
Éditeur : Québec Amérique

En 1833, à la suite de la décision de son père, Mary, à peine âgée de 14 ans quitte l'Irlande pour les États-Unis, chez sa grand-mère.

Une épouvantable tempête aggrave les conditions de voyage très difficiles. À Québec, le bateau fait escale. Elle ne s'est jamais rendue à sa destination, à New York. Seule dans un pays inconnu, elle se bat pour survivre. Elle côtoie la maladie et la mort, rencontre l'amitié et trouve l'amour.

Maryse Rouy trace le portrait d'une jeune femme volontaire et généreuse.

Lisette L.

★ REMERCIEMENTS ★

Puisque les élections municipales arrivent à grands pas, et que le mois d'octobre est le dernier où le présent conseil siège à titre de maire, conseillers et conseillère, l'administration tient à les remercier pour leurs implications dans la communauté de Saint-Onésime-d'Ixworth, pour rendre celle-ci plus attrayante ainsi qu'améliorer et rendre agréable la qualité de vie pour tous ces résidents permanents ou saisonniers.

Au plaisir de vous rencontrer peu, importe à quel titre (citoyens ou élus) dans le futur. Votre implication dans le domaine municipal laisse indéniablement une trace dans l'histoire de notre beau village.

Merci pour ces 4 années de dévouement.

L'administration.



12, rue de l'Église
Tél. : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

CHRONIQUE

Élections municipales – Je m'informe

Lors des prochaines élections générales municipales, le 7 novembre 2021, les citoyennes et les citoyens seront invités à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de votre municipalité.

Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de votre milieu.

Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire?

Des séances d'information abordant l'organisation municipale et le rôle des personnes élues sont même offertes pour vous aider à faire le saut. Pour s'y inscrire, consultez la page [Séances d'information](#).

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus et élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir.

Dans l'exercice de leurs responsabilités et pour exécuter les décisions prises par le conseil, les élus peuvent compter sur la directrice générale ou le directeur général, ainsi que sur les autres fonctionnaires municipaux.

La déclaration de candidature

Pour vous porter candidate ou candidat, vous devez vous procurer une déclaration de candidature auprès de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité. La déclaration doit être dûment remplie et produite au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité entre le 5^e et le 37^e jour précédant le scrutin, soit entre le 17 septembre et le 1^{er} octobre 2021, à 16h30. De plus, les personnes candidates doivent s'assurer de respecter les mesures du Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de l'élection générale municipale 2021 lors de la production de la déclaration de candidature. Une personne ne peut se porter candidate qu'à un seul poste de membre du conseil à la fois. Toute déclaration de candidature doit notamment contenir : • le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de la candidate ou du candidat; • son numéro de téléphone; • le poste qu'elle ou il souhaite briguer; • une attestation sous serment de l'éligibilité de la candidate ou du candidat. La déclaration doit être accompagnée : • d'une pièce d'identité sur laquelle apparaissent le nom et la date de naissance de la candidate ou du candidat (par ex. : permis de conduire, carte d'assurance maladie); • des signatures d'appui requises et des adresses des signataires (le nombre de signatures requises varie selon le poste et la taille de la municipalité). Ces signataires doivent être des électeurs ou électrices de votre municipalité.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'habitation